

**Nombre de
conseillers
En exercice :**
27
Présents :
22
Votants :
25

Date de
convocation :
28/02/2023
Date
d'affichage :
28/02/2023

Numéro :
02/2023

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 081-218101442-20230306-DELIB_02_2023-DE



SÉANCE DU 06 MARS 2023

Le 06 mars 2023, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEois**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Gérard TOUREL - Daniel DERRAC - Nelly FACCA - Xavier PETIT - Huguette DELPY-SOUTADÉ - Thierry MONTBROUSSOUS - Bruno BARDÉS - Françoise CHINCHOLLE - Franck GARRIC - Marie-Pierre CAMBON - Philippe FOULCHÉ - Ghislain PELLIEUX - Éric ALBERT - Stéphanie RAYMOND - Sylvie CLERGUE - David POUTRAIN - Nathalie JALBY - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Bénédicte CATHALAU - Kadour SAMET

Absents excusés représentés : Marie LACAN (E.CLAVERIE) - Michel ALBENGE (G.TOUREL) - Maxime FONTANILLE (B.DELBRUEL)

Absents excusés non représentés : Francis SALABERT - Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Ghislain PELLIEUX

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX EN REGIME URBAIN
21-DU-0002 DISSIMULATION BT SUR P0053 PRADELAS (CAMI VIEL) - 81380 LESCURE-D'ALBIGEois**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Chaque année le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60% de l'estimation du montant HT.

Madame le Maire a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'affaire référencée ci-dessous

"Dissimulation BT sur P0053 PRADELAS (Cami Viel) "

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 115 366,00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 69 219,60 € HT, soit 60% du montant HT des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de donner son aval au SDET pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.